

LÉGIFRANCE : LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT



Titre

Légifrance : Le service public de la diffusion du droit

Auteur(s)

Secrétariat général du gouvernement

Éditeur(s)

Secrétariat général du gouvernement
Direction de l'information légale et administrative

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

Quotidienne

Source du droit

Législation - Jurisprudence

Domaines du droit

Droit public
Généralités du droit
Droit économique
Droit international et européen
Droit privé
Droits spécialisés
Histoire du droit

Contenu

Légifrance est le site officiel du Gouvernement français pour la diffusion des textes législatifs et réglementaires et

des décisions de justice des cours suprêmes et d'appel de droit français.

Le site contient les fonds documentaires ou liens vers les fonds documentaires suivants :

Droit national en vigueur

- Constitution du 4 octobre 1958
- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
- Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946
- Charte de l'environnement
- Codes
- Texte consolidés
- Jurisprudence constitutionnelle
- Jurisprudence administrative
- Jurisprudence judiciaire
- Circulaires et instructions
- Accords de branche et conventions collectives
- Accords d'entreprise

Publications officielles

- Bulletins officiels
- Bulletins officiels des conventions collectives
- Journal officiel
- Débats parlementaires
- Questions écrites parlementaires
- Documents administratifs

Autour de la loi

- Rapports annuels de la Commission supérieure de codification
- Table de concordance
- Dossiers législatifs
- Etudes d'impact des lois
- Les avis du Conseil d'État rendus sur les projets de loi
- Application des lois
- Application des ordonnances
- Fiches d'impact des ordonnances, décrets et arrêtés
- Statistiques de la norme

Droit et jurisprudence de l'Union européenne

- Journal officiel de l'Union Européenne
- Jurisprudence de l'Union Européenne

Droit international

- Jurisprudence CEDH
- Juridictions internationales

Clefs d'utilisation

Recherche globale

La pertinence des résultats fait remonter les derniers textes en vigueur. Un poids élevé est donné à la présence d'un mot dans le titre et à la proximité des mots.

Les mots "loi" et "décret" et les numéros des textes (lois, ordonnances, décrets...) ou des jurisprudences (numéro de pourvoi, de requête, de RG...) sont valorisés.

Par exemple, la requête "15.17-557" permet de trouver en tête de la liste des résultats la décision "Cour de cassation, civile, Chambre commerciale, 22 mars 2017, 15-17.557, Inédit". Les requêtes "1510557" ou "15-10557" permettent aussi de retrouver l'arrêt.

L'utilisateur peut accéder directement à l'intégralité d'un code en tapant son titre : "code civil", "code pénal", ... ou son acronyme en majuscules : CRPA, CGI, ...

Lors de la recherche d'un article de code, on peut taper, indifféremment : "L 112-2, L.112-2 ou L.112-2" cela permettra de trouver tous les articles L112-2.

Légifrance est pourvu d'un système d'autocomplétion. En effet, des requêtes de textes officiels ou de jurisprudences sont suggérées par le moteur.

Effectuer une recherche dans :

Tous les contenus Dans tous les champs 2020-1577

LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » (1)

ERCHE AVANCÉE

Effectuer une recherche dans :

Tous les contenus Dans tous les champs 15-17.557

Cour de cassation, civile, Chambre commerciale, 22 mars 2017, 15-17.557, Inédit

ERCHE AVANCÉE

La troncature (*) n'est pas disponible pour une recherche "Dans tous les champs".

Rechercher dans un fonds spécifique

Suivant le fonds documentaire sélectionné (codes, textes consolidés, JO...), les champs de recherche seront différents.

Par exemple, le fonds jurisprudence permet d'effectuer une recherche dans le champs des abstraits. Ce qui s'avère particulièrement intéressant lorsqu'on connaît les titrages de la Cour de cassation et le plan de classement de la jurisprudence administrative. Il est possible de retrouver les **rubriques de classement des arrêts de la Cour de cassation sur son site**. Le plan de classement de la jurisprudence administrative est disponible dans [ArianeWeb](#).

Effectuer une recherche dans :

Jurisprudence judiciaire Dans les abstraits Ex : L. 121-1, CGI, 10-15056, dol, majeurs protégés

Dans tous les champs Dans les titres Dans les numéros d'affaires

Dans les abstraits Dans les contenus des textes

ERCHE AVANCÉE

Lors de la recherche de jurisprudence, les facettes de la liste des résultats permettent de n'afficher que les décisions publiées au Bulletin, pour la jurisprudence judiciaire, ou au Recueil Lebon, pour la jurisprudence administrative.

La recherche tronquée (*) est permise dans les champs spécifiques tels que : les numéros de textes, NOR, numéros d'articles, titres et contenus de textes... Exemples : "112-*" pour un article de code, ou "EIN?14*L" pour un NOR.

Recherche avancée

La recherche avancée rend visible les opérateurs de recherche : ET, OU, proximité, "expression exacte", "exclure ces mots"... Elle offre aussi des filtres supplémentaires en fonction des fonds documentaires choisis.

Journal officiel

ET Dans tous les champs Texte recherché Tous les mots

Dans tous les champs Dans les titres Dans les contenus d'articles

Dans les visas Dans les notices Dans les visas ou les notices

Dans les travaux préparatoires Dans les signatures Dans les notas

ChronoLegi

Cette fonctionnalité donne la possibilité de consulter un texte ou une partie d'un texte à une date donnée.

ChronoLegi permet aussi de voir l'évolution d'un texte au cours du temps. En effet, les évolutions d'un article de loi, de décret ou de code sont mis en évidence :

Code civil



Modifications de l'article 1833

Imprimer

Version en vigueur du 01 juillet 1978 au 24 mai 2019

Version en vigueur à partir du 24 mai 2019

Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés.

Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés.

+ La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Les tables de concordance

Certains codes ont fait l'objet d'une renumérotation. Les **tables de concordance** permettent de retrouver l'ancien numéro d'un article de code.

Les dossiers législatifs

Le dossier législatif d'une loi permet d'accéder à ses travaux préparatoires. Il peut également, suivant la loi

consultée, contenir un lien vers l'échéancier des décrets d'application d'une loi.

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

i Dernière modification: 25 septembre 2020

> [Consulter le texte : LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)

PROJET DE LOI

EXPOSÉ DES MOTIFS

ECHEANCIER

[Étude d'impact](#) : (PDF, 3,2 Mo)

[Avis du Conseil d'Etat](#) 

Le JO

Les anciens JO, qui remontent jusqu'à 1869, sont accessibles via une recherche par date. Dans un second temps, on peut rechercher dans le PDF d'un JO donné. Une recherche des tables du JO, par année, est aussi possible. Là encore, on pourra rechercher au sein du PDF.

L'aide

Le site comprend un [guide de prise en main rapide](#). Un [tutoriel des cas d'usage de Legifrance](#) a également été réalisé par la DILA.

Des [webinaires](#) expliquent le fonctionnement du moteur.

Le [plan du site](#) affiche l'ensemble des rubriques de Legifrance.

La page "[informations de mise à jour](#)" donne la possibilité de connaître la périodicité d'alimentation des fonds documentaires.

La page "[à propos de cette version](#)" est utile pour s'informer des dernières fonctionnalités implémentées.

Veille

Il est possible de s'abonner pour recevoir le Journal Officiel.

Notes

Fiche réalisée par Cyprien CARACO (BIU Cujas)

Liens

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

« Le nouveau Légifrance : analyse raisonnée de la nouvelle version - Un blog pour l'information juridique ».

<https://www.precisement.org/blog/Le-nouveau-Legifrance-analyse-raisonnee-de-la-nouvelle-version>


Date de création

29-01-2008

Date de mise à jour

07-01-2021

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).